



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 5763

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant l'urgence de créations de postes de médecins afin d'assurer correctement les besoins de santé publique pour la communauté scolaire. Il lui fait part de son étonnement que dans le cadre du budget, aucune création de postes nouveaux ne soit envisagée mais que des crédits à hauteur de 20 millions de francs soient dégagés pour la rémunération de médecins vacataires. Il lui demande de bien vouloir examiner les besoins réels en relation avec les représentants des médecins scolaires et allouer au budget, les crédits pour la création de postes nouveaux de médecins scolaires.

Texte de la réponse

Antérieurement au transfert de la médecine scolaire à l'éducation nationale, intervenu le 1er janvier 1991, les médecins vacataires représentaient plus de 40 % des effectifs. Depuis cette date, les moyens globaux en personnels médicaux scolaires sont constitués à plus de 67 % par des emplois. Il convient de souligner l'effort budgétaire déjà accompli en faveur de ce service, dont le potentiel initial a progressé de plus de 24 %, mais également de tenir compte des contraintes imposées par la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le projet de loi de finances pour 1998 ne comporte donc pas de création d'emplois de médecins de l'éducation nationale. Cependant, une majoration des crédits de vacations de la médecine scolaire, correspondant à 150 équivalents-temps-plein de personnel titulaire, a été décidée à la rentrée 1997 afin de répondre aux besoins les plus urgents et 50 % des crédits complémentaires ont d'ores et déjà été délégués aux recteurs pour permettre le recrutement immédiat de personnels supplémentaires. La consolidation en année pleine de cette mesure est inscrite au projet de loi de finances pour 1998.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5763

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3788

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4653